



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLAUDE

---

---

**AVIS PUBLIC - ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-348 RELATIF A L'ENTRETIEN ET L'OCCUPATION DES IMMEUBLES**

**AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIIT :**

Lors d'une séance ordinaire tenue le 13 avril 2026, le conseil de la Municipalité de St-Claude a adopté le *Règlement numéro* **2026-348 RELATIF A L'ENTRETIEN ET L'OCCUPATION DES IMMEUBLES.**

La résolution numéro CA-2026-05-09 adoptée le 6 mai 2026, le Conseil de la MRC du Val-Saint-François a approuvé le règlement numéro 2026-348 de la municipalité de Saint-Claude;

Le certificat de conformité requis à l'égard du règlement numéro 2026-348 selon les dispositions de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* a été émis par la MRC du Val Saint-François le 14 mai 2026.

Le *Règlement* est disponible au bureau de la municipalité situé au 295, Route de l'Église à St-Claude, aux heures ordinaires d'affaires et copie pourra en être délivrée moyennant le paiement des droits exigibles selon le tarif ainsi que le site de la municipalité ou sur le site de la municipalité.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la publication du présent avis.

Donné à St-Claude, ce 28 mai 2026.

**France Lavertu**  
Directrice générale et greffière-trésorière